

Commune de BOOTZHEIM
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2022

Sous la présidence de M. **ROHMER** Clément, Maire.

Date de convocation : 15.03.2022

Nmb de membres élus : 15

Nmb de conseillers en fonction : 14

Nmb de conseillers présents : 9

Nmb de procurations : 04

Etaient présents :

Mesdames, **DOUCHE** Angélique,
KLEINDIENST Catherine,
LUSTENBERGER Aude, **WURTH** Sophie,
et Messieurs **FAHRNER** Dominique,
GEIMER Martial, **HEMRIT** Brice,
RIEGERT Olivier.

Etaient absents :

Mesdames **BECKER** Thi, **LUDAESCHER**
Irène, **ULLMANN** Anne-Marie, Messieurs.
SIVADIER Lucas, **MATHIS** Benoît

Procurations :

Secrétaire de séance :
M. **RIEGERT** Olivier

- M. **SIVADIER** Lucas a donné
procuration à M. **FAHRNER**
Dominique,
- Mme **LUDAESCHER** Irène a donné
procuration à Mme **WURTH** Sophie,
- Mme **BECKER** Thi a donné procuration
à M. **ROHMER** Clément,
- Mme **ULLMANN** Anne-Marie a donné
procuration à Mme **KLEINDIENST**
Catherine.

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV de la séance du 22.02.2022**
2. **Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)**
3. **Approbation du Compte Administratif 2021**
4. **Approbation du Compte de Gestion 2021**
5. **Affectation du Résultat 2021**
6. **Subventions Communales 2022**
7. **Fiscalité Directe Locale (FDL) : Vote des taux 2022**

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20220322-2022-03-22-PV-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

8. Budget Primitif 2022

9. Divers et informations

Ouverture de la séance à 20h03.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/02/2022

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance du 22.02.2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET DE BISCHWILLER DE L'EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)

Le maire informe le conseil municipal que le Synode de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021, la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L.2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relatif à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **EMET** un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Présentation réalisée par Mme DOUCHE Angélique, Adjoint au Maire, du compte administratif – exercice 2021– dressé par le Maire, Clément ROHMER.

Le compte administratif s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes de Fonctionnement	467 627.30 €
Dépenses de Fonctionnement	373 926.56 €
Résultat de fonctionnement 2021 : EXCEDENT	93 700.74 €
Résultat de fonctionnement 2021	93 700.74 €
INVESTISSEMENT	

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20220322-2022-03-22-PV-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

Recettes d'Investissement	216 193.66 €
Dépenses d'Investissement	169 693.02 €
Résultat d'investissement 2021 : EXCEDENT	46 500.64 €
Report 2020 (N-1)	204 711.16 €
Résultat global d'investissement 2021 : EXCEDENT	251 211.80 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021	344 912.54 €

Le Conseil Municipal, hors de la présence de l'ordonnateur, après délibération,

- **VALIDE** le compte administratif 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2021 au 31.12.2021 ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2021

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2021 s'élève à 93 700.74 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12 ;

Vu le compte administratif 2021 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour (22.03.2022) ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :
93 700.74 € en couverture des besoins de financement en section d'investissement, au C/1068.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Le versement d'une subvention à destination d'une association ou organisme est désormais subordonné à la signature du contrat d'engagement républicain et de la chartre d'engagement réciproque. Les caisses des écoles ne sont pas soumises à cette obligation.

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20220322-2022-03-22-PV-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

Il est prévu de revoir le mode d'attribution des subventions. Elles seront versées sur demande écrite en indiquant l'objet de leur utilisation. Elles seront soumises à l'approbation du conseil municipal au cas par cas. Pour l'amicale des sapeurs-pompiers, la subvention sera versée à posteriori à la tenue du repas de la Sainte-Barbe pour permettre le calcul de la prise en charge des repas des conseillers et de leurs conjoints.

Au vu de l'intervention de la Batterie Fanfare lors de la cérémonie du 11 novembre dernier, et de la demande de subvention de l'école pour boucler le plan de financement de la classe transplantée, il est demandé de valider les montants proposés tels que présentés :

<i>Association</i>	<i>Montant attribué en 2021</i>	<i>Montant proposé en 2022</i>
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500 €	
Foyer-Club des Jeunes	500 €	
Chorale Sainte Cécile de Bootzheim	180 €	
Association « Autour de l'école »	0 € (manque SIRET)	
Conseil de Fabrique de l'Eglise Paroissiale	1 000 €	
Batterie Fanfare		100 €
Coop scol. / classe « Cirque » / classe transpl.	2 250 €	3 705 €
Divers (subventions attribuées au gré des demandes en cours d'année – sur délibération)		4 395 €
TOTAL	3 500 €	8 200 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCEPTE** le nouveau mode d'attribution présenté,
- **VALIDE** la subvention pour la Batterie Fanfare pour un montant de 100 €,
- **VALIDE** le montant de 3 705 € pour la caisse de l'école, en vue de la prochaine classe transplantée.

ADOPTÉ À 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

7. FISCALITE DIRECTE LOCALE (FDL) : VOTE DES TAUX 2022

Par délibération du 16.03.2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TAXE	TAUX PROPOSÉ 2021
Taxe foncière bâti (TFPB)	23.72 %
Taxe foncière non-bâti (TFPNB)	39.53 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	12.78 %

Depuis l'an dernier, et avec la disparition de la Taxe d'habitation, c'est la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties qui devient le taux pivot. C'est-à-dire que les taux ne peuvent varier qu'avec la taxe foncière sur les propriétés bâties, à minima.

Après présentation des tableaux indiquant les différentes simulations de produit fiscal, il est proposé une augmentation de 2% sur la taxe foncière des propriétés bâties.

Abuse de réception en préfecture
067-216700567-20220322-2022-03-22-PV-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de varier les taux d'imposition comme suit :

TAXE	TAUX ADOPTE 2022
Taxe foncière bâti (TFPB)	24.19 %
Taxe foncière non-bâti (TFPNB)	39.53 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	12.78 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après avoir examiné le Budget Primitif de 2022, chapitre par chapitre, rapporté par M. ROHMER Clément, Maire, et consigné ses votes à la colonne « Votes du Conseil Municipal »,

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2022 de telle façon :

- ⇒ En **recettes et dépenses de fonctionnement** à **415 600 €.**
- ⇒ En **recettes et dépenses d'investissement** à **362 000 €.**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le budget des sections de fonctionnement et d'investissement tel que présenté,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. DIVERS ET INFORMATIONS

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Il a été décidé de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune pour un bien situé 5 rue de l'Etang – Parcelles 136/5 et 150/5 section 12 pour une surface totale de 400m².

- **Elections Présidentielles**

Elles auront lieu les 10 et 24 avril prochain, dans la salle polyvalente.

Le planning des permanences pour ta tenue du bureau de vote est désormais complet pour le 1^{er} tour. Il reste des créneaux de disponible pour le 2^{ème} tour qu'il conviendra de pourvoir.

- **Décorations de Pâques / Printemps**

Après les longues semaines de travail intenses de Sophie WURTH et Jessica BORY, les décorations seront installées le samedi 26 mars à partir de 14h. Un appel à l'ensemble des conseillers est fait pour permettre une plus grande efficacité.

- **Oschterputz**

Après deux années d'absence, l'Oschterputz du SMICTOM aura bien lieu en partenariat avec la CeA pour la fourniture du matériel. La commune souhaite proposer l'opération du 16 au 21 mai, en distribuant à chaque personne volontaire, un sac poubelle destiné à recueillir les déchets qu'elle ramassera tout au long de la semaine et à son rythme. Les sacs remplis seront collectés

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20220322-2022-03-22-PV-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

le samedi 21 mai lors de la traditionnelle tournée. Il est également souligné que balayer, et entretenir devant sa propriété c'est aussi participer à l'opération.

- **Mégots**

Un trop grand nombre de mégots sont régulièrement retrouvés sur le chemin de l'école. Une communication mettant en avant les nuisances qu'ils provoquent sur l'environnement sera prochainement mise en place.

- **Cérémonie du 8 mai**

Elle est fixée en fin d'après-midi, le dimanche 8 mai. Une animation sera proposée pour agrémenter la cérémonie. Les enfants de l'école seront également invités à participer par le chant d'un hymne de leur composition.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 23h00.

Fait à BOOTZHEIM, le 23 mars 2022.

Le Maire, Clément ROHMER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Rohmer'. To the right of the signature is a circular official seal in blue ink. The seal contains the text 'MAIRIE DE BOOTZHEIM' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff.

Le secrétaire, Olivier RIEGERT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'O. Riegert'.

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20220322-2022-03-22-PV-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022